

**Groupement Belge des Pédiatres de langue Française ASBL**

[**www.gbpf.be**](http://www.gbpf.be)

Président

Dr Pierre PHILIPPET

Vice-président

Dr Jean EVRARD

Secrétaire administratif

Dr François KANEN

Trésorier

Dr Marianne MICHEL

Secrétaire scientifique

Dr Françoise MASCART

Conseil d’administration :

Dr Marc ALEXANDER

Dr Christophe BARREA

Dr Benoit BRASSEUR

Dr Georges DE BILDERLING

Dr Laurent HOUTEKIE

Dr Caroline GENIN

Dr Liliane GILBERT

Dr Marie HOYOUX

Dr Alexandre ZELIGZON

Compte BE43 3101 1741 0001

BIC BBRUBEBB

TVA BE 0422.675.718

**pediatres@gbpf.be**

Siège social :

Dr Marianne MICHEL

Drève du Château de la Motte, 1A

1470 Bousval

Chère Madame,

Cher Monsieur,

Le Groupement Belge des Pédiatres de langue Française (GBPF) organise depuis plus de 30 ans des journées scientifiques ouvertes à TOUS les pédiatres du pays, au rythme de deux par an, l’une en avril et l’autre en novembre.

C’est, entre autre, grâce au soutien des firmes pharmaceutiques et diététiques que ces réunions peuvent se réaliser. Nous vous en sommes très reconnaissants d’autant que ces congrès connaissent une fréquentation soutenue et que nous comptons régulièrement dans notre assistance plus de deux cents participants dont la grande majorité sont des pédiatres. La session de novembre 2020, qui s’est déroulée en virtuel, a rassemblé près de 300 participants.

La situation sanitaire actuelle nous a en effet contraints à organiser nos réunions en virtuel. Nous avons ainsi adapté l’offre proposée à nos sponsors, de façon à leur permettre de toucher un maximum de participants en leur fournissant les informations à diffuser, et en mettant en avant le soutien que vous apportez au GBPF et aux pédiatres.

Le programme et les détails pratiques de nos réunions sont communiqués par l’intermédiaire de notre site [**www.gbpf.be**](http://www.gbpf.be). Sous l’onglet « Firmes », vous y trouverez les différentes formules de sponsorisation et de soutien que nous vous proposons.

Si votre société manifeste de l’intérêt pour notre prochaine organisation, merci de nous renvoyer le formulaire de sponsoring qui vous est communiqué en annexe avec les tarifs en vigueur.

Pour plus de précisions, n’hésitez pas à contacter la société Act-Wise, notre partenaire dans l’organisation, à l’adresse christophe@act-wise.be et/ou visiter notre site [**www.gbpf.be**](http://www.gbpf.be), rubrique « Firmes ».

Le Dr M. Alexander, responsable du sponsoring au GBPF peut également être contacté soit par mail (marc.perinatalite@gmail.com) soit par téléphone au 0495/30 83 76.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette information,

Sincèrement vôtre,

Dr Françoise Mascart Dr François Kanen

Secrétaire scientifique Secrétaire administratif

Dr Marc Alexander Dr Pierre Philippet

Responsables Sponsors Président

comment devenir sponsor ?

Envoyez le formulaire ci-dessous avec vos coordonnées avant le 25 mars 2021 à christophe@act-wise.be

pour confirmer votre sponsoring pour le congrès du 24 avril 2021. Une confirmation vous sera envoyée endéans maximum 3 jours.

Toute annulation doit être communiquée par écrit à Act-wise. Les conditions qui s’appliquent dès le moment que votre sponsoring est confirmé par Act-Wise :

* Avant le 25 Mars : 0% du montant total sera facturé. Il faut tenir compte d’un coût administratif de €50 hors TVA.
* A partir du 1 Avril : 50 % du montant total sera facturé + un coût administratif de €50 hors TVA.
* A partir du 15 Avril : 100 % du montant total sera facturé + un coût administratif de €50 hors TVA.

formules sponsoring

* Sponsor principal :
* Visibilité de votre logo pendant toutes les pauses et sur la communication avant, pendant et après le congrès, ainsi que sur l’affiche du congrès.
* Un lien vers votre site web.
* Une présentation de max 10 minutes sous forme de Webinar durant la pause de midi.
* Une présentation ppt avec 5 slides pendant toutes les pauses.
* Inscription au congrès de 4 personnes.
* L’envoi aux participants d’échantillons ou de brochures 2 semaines après le congrès. Envoi réalisé par nos soins. Echantillons ou brochures à fournir par vous, dans les limites du volume autorisé.
* Formule GOLD donne droit à :

Coût  € 3.000 hors TVA

* Visibilité de votre logo pendant toutes les pauses et sur la communication avant, pendant et après le congrès.
* Un lien vers votre site web.
* Un film pendant toutes les pauses de max 2 minutes.
* Inscription au congrès de 2 personnes.
* L’envoi aux participants d’échantillons ou de brochures 2 semaines après le congrès. Envoi réalisé par nos soins. Echantillons ou brochures à fournir par vous, dans les limites du volume autorisé.
* Formule SILVER donne droit à :

Coût : € 1.200 hors TVA

* Visibilité de votre logo pendant toutes les pauses et sur la communication durant le congrès.
* Une présentation ppt avec 5 slides pendant toutes les pauses.
* Inscription au congrès de 1 personne.
* L’envoi aux participants d’échantillons ou de brochures 2 semaines après le congrès. Envoi réalisé par nos soins. Echantillons ou brochures à fournir par vous, dans les limites du volume autorisé.

formulaire de sponsoring

Nom du congrès\* ……………………………………………………………………………………………………………………

Nom de la société\* ……………………………………………………………………………………………………………………

Personne de contact\* ……………………………………………………………………………………………………………………

Fonction dans la société\* ……………………………………………………………………………………………………………………

Adresse\* ……………………………………………………………………………………………………………………

Numéro de téléphone\* ……………………………………………………………………………………………………………………

Numéro de GSM ……………………………………………………………………………………………………………………

Numéro de FAX ……………………………………………………………………………………………………………………

Adresse e-mail\* ……………………………………………………………………………………………………………………

Numéro TVA\* …………………………………………………………………………………………………………………...

Nous travaillons avec des PO OUI NON

Soumis à Mdeon\* OUI NON

*\*Veuillez remplir les champs obligés afin que votre demande puisse être acceptée.*

***Nous confirmons le sponsoring du congrès GBPF de 24 Avril 2021 pour un montant de***

***……………. (hors TVA).***

Date: Date:

Signature du sponsor: Signature de l’organisation :

*Veuillez envoyer le formulaire rempli à* *christophe@act-wise.be*

terms et conditions

All prices are exclusive of VAT (21 %).

All activities organised by companies involving participants in the Congress have to be decided in consultation with the organizing scientific committee;

A booth during the symposium can only be reserved by returning the signed sponsorship form. No sponsorship will be accepted, based on a verbal agreement or even by email. We will only accept your sponsorship if you have applied via the sponsor form;

In case the partnership between the organizing committee and the sponsor becomes untenable or hindered by unforeseen circumstances through damage or destruction caused by fire, war, public enemy or acts of God or terrorism, beyond the organisation’ control and without his fault or negligence; the organisation may elect to terminate the sponsorship agreement at any time upon written notice of cancellation to sponsors, who shall not construe this notice as a right to a possible claim in respect with damage and/or compensation;

After the settlement of all outstanding and pending accounts, all remaining monies, if any, shall be divided equally among the exhibitors and sponsors, proportionally with the sums paid by them. This payment will be made with the express understanding that sponsors shall have no recourse whatsoever to legal action against the organization or organization committee;

The organization reserves the right to alter time schedules. Deferring the congress date, alteration of the time schedule or change of venue eventually made by the organization shall not justify partial or total cancellation by the sponsors;

Sponsoring companies will receive an official invoice upon reservation for the total amount (incl. VAT). All booths must be paid before the start of the congress. If not, the organization is allowed to cancel the sponsorship immediately;

By participating to the congress with a booth, companies agree that neither the organization nor the organizing assume any liability whatsoever. Companies are requested to make their own arrangements in respect of insurances and organisation of their booth during the symposium. Sponsors are required to subscribe to public liability and property damage insurance for their equipment and/or merchandise, whether this equipment and/or merchandise is their own or of that of a third party, with the exception of the organisers’ personal property which falls within their own responsibility;

In case of discussion only the court of Brussels is in charge.